

Sigle	Signification	Information
CAI	Centre d'Accueil des Impliqués	lieu temporaire et sécurisé activé par les autorités (préfet, maire) pour les personnes non blessées physiquement mais en état de choc psychologique. Le CAI est un sous ensemble d'un CARE
CARE	Centre d'accueil et de Regroupement	dispositif de regroupement d'urgence mis à disposition des communes dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.
COS	Commandant des Opérations de Secours	Responsable de la coordination des moyens publics et privés pour les opérations de secours, prise de décisions stratégiques et sécurité des intervenants et victimes sur le terrain. Il est placé sous l'autorité du DOS
DOS	Directeur des Opérations de Secours	Autorité civile qui coordonne les secours lors d'une situation d'urgence, mobilisant les moyens publics et privés nécessaires. Il peut être le Maire pour les interventions courantes ou le Préfet pour les événements majeurs, et agit sous le cadre légal défini par la loi.
DICRIM	Document d'Information Communal sur les risques majeurs	Document décrivant les risques majeurs concernant la commune, les mesures de prévention, les bons comportements à avoir
DRAGON	Hélicoptère de la sécurité civile	
ERP	Etablissement Recevant du Public	Tout établissement tel que écoles, maisons de retraite, supermarchés,
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile	Dispositif des secours déclenché par la Préfecture
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	Dispositif déclenché par le Maire en cas de risque majeur